

L'aide-soignante l'avait accusé d'un faux viol

>Île-de-France & Oise > Seine-et-Marne > Melun|18 octobre 2011, 7h00|0

«Mais qu'est-ce qui vous a pris d'accuser de viol un collègue de travail? » Elodie, 24 ans, ex-aide-soignante à la Francilienne, une clinique de Pontault-Combault, était bien embarrassée hier par la question du président du tribunal correctionnel de Melun. Poursuivie pour dénonciation mensongère, Elodie a tenté une vague explication : « Ce n'est pas moi qui ai voulu porter plainte. C'est mon ex-mari. C'était pour lui donner une preuve d'amour. » A côté d'elle, la victime, brancardier à la Francilienne, secoue la tête. Père d'un petit garçon de 4 ans, il mène une vie tout ce qu'il y a d'irréprochable. Lorsque l'aide-soignante lui a dit qu'elle était malheureuse en couple, que son mari la frappait, il l'a écoutée. « Je lui ai même conseillé de porter plainte », déclare-t-il. Mais sur la foi des déclarations d'Elodie, c'est lui qui s'est retrouvé l'an dernier en garde à vue.

Six mois de prison avec sursis

« Quand on m'a dit de quoi j'étais accusé, je me suis dit ce n'est pas possible, témoigne-t-il. J'étais sonné par ce que je venais d'apprendre. La seule personne à qui j'ai pensé, c'est à mon fils. Je suis resté dix heures en garde à vue. Cette femme m'a fait beaucoup de mal. » Ce n'est qu'au bout de sa troisième audition qu'Elodie s'est rétractée. D'où la question du président : « Etes-vous consciente des risques que vous avez fait encourir à ce monsieur? » L'aide-soignante souffle un « non » à peine audible.

L'avocate du brancardier a insisté à son tour sur le choc qu'a vécu son client : « Le ciel lui est tombé sur la tête. Il a dû faire face aux commentaires au travail et chez lui. » Pour ces raisons, la partie civile a demandé 50000 € de dommages et intérêts. De son côté, le substitut du procureur a insisté sur la gratuité des faits : « Le brancardier est innocent et le seul tort qu'il a eu, c'est de vous avoir écouté. A cause d'une plainte fantaisiste, il s'est retrouvé en prison. » Le parquet a requis six mois avec sursis. « Je veux croire qu'il s'agit d'un accident de parcours », a ajouté le substitut.

Me Daniela Gomes, l'avocate de la prévenue, a insisté sur le caractère fragile de sa cliente : « Elle a fait des tentatives de suicide, a dû démissionner et s'est séparée de son mari.

Aujourd'hui, elle vit seule avec son enfant. » Elodie a finalement été condamnée à six mois de prison avec sursis et devra verser 7 000 € au brancardier.

<http://www.leparisien.fr/melun-77000/l-aide-soignante-l-avait-accuse-d-un-faux-viol-18-10-2011-1662149.php>



The nurse's aide accused him of a false rape

>Île-de-France & Oise> Seine-et-Marne> Melun|October 18, 2011, 7am|0

"But what made you to accuse a colleague of work of raping? Elodie, 24, a former nurse's aide at La Francilienne, a Pontault-Combault clinic, was embarrassed yesterday by the question of the president of the Melun Criminal Court. Pursued for false denunciation, Elodie tried a vague explanation: "It is not me who wanted to file a complaint. He's my ex-husband. It was to give him a proof of love."

Next to her, the victim, a stretcher at la Francilienne, shakes her head. Father of a little boy of 4 years, he leads a life all that is irreproachable. When the caregiver told her that she was unhappy as a couple, that her husband was hitting her, he listened to her. "I even advised him to file a complaint," he says. But on the basis of Elodie's statements, it was he who found himself last year in police custody.

Six months in prison suspended

"When I was told what I was accused of, I told myself it's not possible," he says. I was struck by what I had just learned. The only person I thought of was my son. I stayed ten hours in custody. This woman hurt me a lot. It was only at the end of her third audition that Elodie retracted. Hence the question from the president: "Are you aware of the risks that you have incurred to this gentleman? The caregiver blows a barely audible "no".

The stretcher's lawyer insisted on the shock of his client: "The sky fell on his head. He had to face the comments at work and at home. For these reasons, the plaintiff claimed 50000 € in damages. For his part, the prosecutor insisted on the gratuitousness of the facts: "The stretcher is innocent and the only harm he has had is to have listened to you. Because of a fanciful complaint, he ended up in jail. The prosecution took six months suspended. "I want to believe that this is an accident of course," added the substitute.

Ms. Daniela Gomes, the lawyer of the defendant, insisted on the fragility of her client: "She made suicide attempts, had to resign and separated from her husband. Today, she lives alone

with her child. Elodie was finally sentenced to six months in prison and will have to pay 7,000 € to the stretcher.

<http://www.leparisien.fr/melun-77000/l-aide-soignante-l-avait-accuse-d-un-faux-viol-18-10-2011-1662149.php>